

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD63

présenté par

Mme Yolaine de Courson, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« agence »

les mots :

« Agence nationale de la cohésion des territoires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.